

CONSEIL MUNICIPAL DE LALOUVESC DU 03 février 2021 - Compte rendu -

ORDRE DU JOUR

1. VIE MUNICIPALE

- a. Vœux du maire aux habitants

2. COMMISSION FINANCES

- a. Audit financier
- b. Point sur les accords de subventions reçues
- c. Négociations bancaires en vue d'un emprunt
- d. Lancement d'un appel d'offres pour la démolition de l'hôtel Beauséjour
- e. Demande de subventions pour des travaux eau et assainissement
- f. Ventes de terrain
- g. Avis sur le lancement d'un financement participatif
- h. Point facturation de l'eau aux propriétaires bailleurs
- i. Modification tarif camping
- j. Projet achat balayeuse
- k. Rémunération Stagiaire.

3. COMMISSION GESTION

- a. Recrutement d'une secrétaire de mairie
- b. Point sur les travaux à la mairie
- c. Aménagement du local des employés municipaux
- d. Rencontre avec la responsable collectivité de Numerian

4. COMITÉ VIE LOCALE

- a. Avancement du nouveau site web
- b. Rencontre avec l'OGEC (école)
- c. Accompagnement des mesures sanitaires nationales

5. COMITÉ DÉVELOPPEMENT

- a. Groupe de travail Camping
- b. Lancement des journées citoyennes

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 20 heures 01mn)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint)

Jean-Michel SALAÜN (2ème adjoint)

Aurélie DESBOS (3ème adjoint)

Dominique BALAY (absent excusé pouvoir donné à Jacques Burriez)

Julien BESSET

Michel BOBER

Aline DELHOMME

Jacky VERGER (absent excusé pouvoir donné à Jacques Burriez)

Secrétaire de séance : Michel Bober

=> Vérification du quorum (5 minimum) : 7 personnes + 2 pouvoirs (9 voix délibératives)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 18-11-2020) : pas de remarque.

Séance

Ouverture de la séance à 20h01

Jacques Burriez indique à ses conseillers municipaux qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant la rémunération d'une stagiaire. Les conseillers acceptent le rajout de cette délibération.

1. VIE MUNICIPALE

a. Vœux du maire aux habitants

Les vœux du Maire pour la nouvelle année 2021 ont été envoyés à tous les habitants du village, accompagnés d'un livret retraçant l'histoire du village. Les retours reçus à la Mairie montrent que cette initiative a été très appréciée.

2. COMMISSION FINANCES

a. Audit financier

Un audit financier a été demandé à la direction départementale des finances publiques de l'Ardèche. Réalisé sur une analyse de cinq années de compte (2015-2019), l'audit permet de pointer les forces et les faiblesses financières de la Commune. Il a été envoyé à tous les Conseillers. Un résumé a été proposé en séance par Michel Bober, accompagné de quelques remarques.

Sur la période, les produits de fonctionnement (recettes) sont en forte baisse. Cette baisse a pour cause principale les "autres produits", c'est-à-dire des loyers et du camping. Sur la même période, les charges ont aussi baissé, mais de façon moins importante. Les dépenses d'investissement sont nettement inférieures à celles des communes comparables de la région. L'année 2019, quant à elle, année pré-électorale, se présente comme une année atypique avec une baisse conséquente des charges suite à un différé de travaux d'entretien. Ainsi selon l'étude, la commune en menant une politique de maîtrise de ses charges a pu inverser la tendance à l'érosion de son autofinancement et disposer d'une trésorerie de 180.000 € et d'un financement disponible de 111.200 €.

Pour l'avenir, les projections réalisées par l'audit à partir de l'évolution des ressources montrent une érosion lente des capacités d'autofinancement. Le principal levier pour renverser la tendance est constitué des recettes du camping. Sans recours à un nouvel emprunt, la Commune ne peut assumer tant les investissements pris en compte par l'audit (travaux Mairie, cimetière, Beauséjour) que ceux destinés à rendre attractif notre village.

Cet audit nous a rassurés en nous montrant que la situation financière de la Commune n'était pas dégradée. Il nous a aussi confortés dans notre analyse : le prix de cette maîtrise financière a été l'absence d'investissement régulier pour l'entretien du village et le camping reste, pour l'instant, la principale source de l'autofinancement de la Commune.

b. Point sur les accords de subventions reçues

Au jour du Conseil, les demandes de subventions effectuées à la Préfecture ont reçu un accord, pour 35% des travaux à réaliser : cela concerne les travaux pour l'aménagement de la Mairie et la bibliothèque, la réparation du cimetière et le chantier de démolition et réaménagement de l'hôtel Beauséjour.

Pour l'aménagement de l'agence communale, la subvention de La Poste a couvert l'ensemble des travaux.

Concernant les demandes de subventions à la Région un accord a été reçu concernant les travaux de l'aménagement de la Mairie et la bibliothèque (45%). Nous sommes toujours sans nouvelle des demandes concernant la réparation du cimetière et le chantier de démolition et réaménagement de l'hôtel Beauséjour. Des relances régulières sont effectuées.

Michel Bober indique qu'il faut insister auprès de la région pour en savoir un peu plus sur les subventions promises.

c. Négociations bancaires en vue de deux emprunts

Michel Bober a présenté le résultat des négociations qu'il a menées avec deux banques : la Caisse d'épargne et la Banque postale. Les propositions étant équivalentes. Il suggère de rester avec la Caisse d'épargne qui gère déjà l'emprunt contracté pour la station d'épuration ce qui facilite la transformation de cet emprunt primitif. Voici ci-dessous, un résumé de sa présentation, intégrant les discussions du Conseil.

Le recours à l'emprunt est la seule façon de retrouver les capacités d'investissements indispensables au développement du village. Mais celui-ci doit être maîtrisé pour ne pas grever l'avenir. Nous avons pour cela engagé des négociations avec les banques pour deux emprunts distincts : le premier concerne les projets généraux du village, le second est spécifique à l'éco-lotissement.

Pour le premier, l'objectif a été de mesurer quelle somme supplémentaire il était possible d'emprunter sans modifier sensiblement les annuités actuelles de remboursement de l'emprunt contracté pour la station d'épuration. Ce résultat était rendu possible par l'allongement de la période de remboursement accompagné par une réduction sensible du taux d'intérêt. Le pari est que les finances de la Commune ne soient pas affectées par un remboursement équivalent à celui qu'elle effectue

actuellement et qu'inversement les investissements rendus possibles confortent à moyen terme le budget de la Commune et, plus largement, enrichissent l'ensemble du village.

Le recours à l'emprunt n'est donc justifiable qu'à la condition que les investissements prévus amènent des retours intéressants pour faciliter son remboursement et donc autorisent d'autres investissements à venir ou évitent des dépenses à venir plus lourdes qu'elles ne le seraient sans investissement (réparation, entretien).

Deux opérations concomitantes étaient alors nécessaires pour arriver à ce résultat :

1. renégocier l'emprunt actuel pour allonger sa période de remboursement (qui passerait de 10 années à 20) ;
2. ouvrir un nouvel emprunt sur 20 ans pour dégager des fonds propres.

Après discussions avec deux banques, en l'occurrence la Caisse d'épargne et la Banque postale nous pouvons emprunter une somme maximale de 627 500 € remboursable sur une durée de 20 annuités dont les annuités vont de 36.300 € la première année à 31 600 € la dernière année. Ce prêt inclut le remboursement du refinancement de l'emprunt existant. Le remboursement annuel bien que légèrement supérieur au remboursement du prêt actuel (35.080 €), s'accompagne d'une baisse sensible des intérêts. Le montant des intérêts du nouvel emprunt, sur les cinq prochaines années (2022 à 2026) sera de l'ordre de 21 425 € alors qu'il se situait à 46 147 € avec le seul emprunt actuel. Cette économie de dépenses de fonctionnement influera positivement sur la constitution de notre autofinancement, compensant les conséquences de l'allongement de notre dette.

Les taux proposés sont de l'ordre 0.78% l'an étant précisé que ces taux ne sont d'actualité que sur une période de 15 jours. Une tendance à la hausse étant actuellement constatée, il peut être envisagé une diminution de l'emprunt afin de maintenir les annuités à leur niveau indiqué ci-dessus.

Au niveau du choix des banques pour le réaménagement du prêt actuel sur 20 ans, nous devons conserver la Caisse d'Epargne ; La Banque Postale ne peut réaménager le prêt que sur la durée actuelle soit sur 10 ans restant ce qui réduit l'avantage de faire un rachat.

Quant au prêt complémentaire de 325 000 euros notre décision s'effectuera en fonction des conditions tarifaires les plus attractives.

Rappel : deux chantiers ont été réalisés en 2020 : la rénovation de la Mairie avec les nouveaux locaux de la bibliothèque municipale et l'installation de l'Agence postale communale ; deux chantiers vont être bientôt ouverts, la réparation du cimetière et la réhabilitation de l'emplacement de l'ancien hôtel Beauséjour, pour lesquels nous avons obtenus une subvention de 35% de la Préfecture (DETR), mais pas encore de

réponses de la Région pour les 45% complémentaires demandées.

Trois autres demandes de subventions sont en cours de rédaction pour des chantiers indispensables sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Pour l'ensemble de ces chantiers, compte-tenu des incertitudes, nous prévoyons un besoin de 240.000 €. Ce choix est celui de la prudence, en attendant d'avoir des nouvelles des demandes de subventions à la Région.

Ainsi à court terme, nous aurions une capacité d'investissement supplémentaire de 325.000 € (total du premier emprunt) - 240.000 € (financements pour les travaux indispensables) = 85.000 € (environ) montant que nous avons choisi de consacrer à des investissements amenant des retours rapides : la rénovation du camping et le projet de jeu monument.

Ainsi ce scénario de court terme, prudent mais volontaire, prévoit : la réparation du cimetière, la démolition de Beauséjour, les travaux d'eau et d'assainissement, le réaménagement du camping et le lancement du jeu monument.

Ces chantiers ne couvrent évidemment pas la totalité des besoins du village, loin de là. Mais notre pari est qu'ils amorceront un renouveau qui permettra à la Commune de rebondir sur d'autres investissements tout aussi essentiels dans les années à venir.

	Estimation des investissements	Subventions obtenues ou sollicitées / autofinancement	Affectation des fonds de l'emprunt de
Solde de l'emprunt n° 9365056	235 446,73		302 493,79
Indemnité de rachat	67 047,06		
Murs de soutènement (*)	50 000,00	17 500,00	32 500,00
Démolition hôtel Beauséjour et aménagement paysager de l'espace (*)	200 000,00	120 000,00	80 000,00
Réaménagement Camping (*)	60 000,00		60 000,00
Pompe Camping (**)	150.000,00	120.000,00	30.000,00
Schéma directeur réseau eau (**)	50.000,00	40.000,00	10.000,00
Assainissement (**)	375.000,00	300.000,00	75.000,00
Jeu monument (***)	150 000,00	90 000,00 / 22 500,00	37 500,00
Total investissements	1 035 000,00	710 000	325 000,00 627 493,79

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil autorise le Maire à contracter auprès de la Caisse d'épargne le réaménagement de l'emprunt actuel

contracté pour la station d'épuration sur une durée de 20 ans, et un emprunt supplémentaire de 325 000 € sur vingt ans auprès de la Caisse d'Epargne ou de la Banque Postale en fonction de la meilleure condition tarifaire afin de réaliser les premiers investissements nécessaires à la réparation et au développement du village.

Pour le second emprunt de 270 000 euros couvrant les frais d'aménagements de l'éco-lotissement du Bois de Versailles, nous avons négocié avec les banques un emprunt "in fine", c'est-à-dire que le remboursement de la somme empruntée est différé sur 18 mois seuls les intérêts sont payables trimestriellement au taux de 0.70% l'an (taux qui sera revu à la hausse ou à la baisse en fonction du taux en vigueur lors de la conclusion définitive du contrat). Le prêt sera remboursé partiellement sans indemnité lors de la vente des terrains. Il est précisé que le déblocage du prêt permettant le démarrage des frais d'aménagement ne s'effectuera qu'après la signature des quatre premiers compromis de vente. La concrétisation des ventes dégagera des fonds propres et donc diminuera le montant de l'emprunt. Les risques financiers pour la Commune sont faibles compte tenu de l'attractivité du projet.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil autorise le Maire à contracter auprès de la Caisse d'épargne ou la Banque Postale un emprunt "in fine" de 270 000 euros sur 18 mois renouvelable une fois avec paiement des intérêts au meilleur taux en vigueur et aux conditions tarifaires, le paiement des intérêts s'effectuant sur une base trimestrielle.

**d. Lancement d'un appel d'offres pour la démolition de l'hôtel
Beauséjour**

François Besset, premier adjoint, explique que le coût et le caractère particulier de la démolition de l'hôtel Beauséjour nécessite une procédure prudente. Après consultation du CAUE, il semble raisonnable de s'appuyer sur un architecte-économiste et un chef de chantier pour s'assurer une réalisation correcte et savoir si un appel d'offres est nécessaire.

Il est demandé au Conseil l'autorisation de lancer un appel d'offres pour ces travaux s'il s'avère nécessaire.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil autorise le premier adjoint à prendre toutes les dispositions pour la démolition de l'hôtel Beauséjour y compris lancer un appel d'offres au cas où cette procédure serait nécessaire.

**e. Demandes de subventions pour des travaux eau et
assainissement**

Suite au diagnostic sur les réseaux d'eau et d'assainissement il est apparu indispensable de réaliser d'importants travaux pour poursuivre les opérations déjà engagées, mais qui ont besoin d'être poursuivies avec plus de fermeté.

Trois demandes de subventions ont été préparées. Les subventions demandées couvrent 80% du coût des chantiers. Il s'agit de chantiers importants et coûteux qui seront étalés sur plusieurs années, mais indispensables compte tenu de l'état actuel du réseau.

- projet d'alimentation en eau potable qui consiste à raccorder le pompage de la source du Mont Chay situé sur le terrain du Camping au réservoir du Perrier (coût 150.000 €), subventions demandées à l'Agence de l'eau (70%) et au département, Pass Territoire 10%.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subventions pour le raccordement le pompage du Camping au réservoir de la Croix du St Père à l'Agence de l'eau (70%) et au département (10%).

- une nouvelle tranche du réseau d'assainissement, rue de la fontaine, quartier Grand Lieu et quartier Chante Aucel (375.000 €), subventions demandées à la DETR (35%), à l'Agence de l'eau (35%) et au département (10%)

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subventions pour une nouvelle tranche du réseau d'assainissement à la DETR (35%), à l'Agence de l'eau (35%) et au département (10%).

- une actualisation du schéma directeur (50.000 €). Subventions demandées à l'Agence de l'eau (50%) et au département (30%).

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subventions pour l'actualisation du Schéma directeur à l'Agence de l'eau (50%) et au département (30%).

f. Ventes de terrain

La Commune souhaite relancer la mise en vente d'une parcelle, déjà votée sous l'ancienne mandature. Il s'agit d'une parcelle de 0,0815 ha située au lieu-dit Le Clot. Parcelle AB-109. Cette parcelle servait autrefois de déchetterie, elle est actuellement en friche.

Après discussion, il est décidé que l'annonce, publiée sur le journal "Bourse Foncière de l'Ardèche, sera relayée sur le Bulletin municipal pour une vente avant l'été.

g. Avis sur le lancement d'un financement participatif

Les finances de la Commune restent modestes en regard de ses ambitions de développement ou même de ses besoins en réparations. Ainsi il est nécessaire d'envisager toutes les formules pour permettre de les accroître.

Une des formules déjà expérimentée par d'autres communes et promues par le Département est le financement participatif. Celui-ci doit passer par un organisme extérieur spécialisé et doit faire l'objet d'une autorisation et d'une convention avec le Trésorier Payeur Général.

Un appel à un financement participatif doit, pour être efficace, s'inscrire dans un projet plus vaste, faire l'objet d'une campagne de communication et être programmé dans le temps. Une hypothèse serait qu'il soit orienté sur le projet de Jeu-Monument. Une autorisation est demandée au Conseil pour pouvoir démarrer la procédure.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil autorise le lancement d'une démarche en vue d'une procédure de financement participatif.

h. Point facturation de l'eau aux propriétaires bailleurs

Plusieurs propriétaires d'immeubles ont installé des compteurs d'eau particulier pour les locataires qu'ils hébergent. Ils souhaitent que la Mairie facture individuellement leur locataire. Mais ces compteurs relèvent d'une initiative privée et la Commune ne peut que relever et facturer le compteur général qui est sa propriété, à charge aux propriétaires, s'ils le souhaitent de facturer à leurs locataires les consommations particulières par un système de charges.

Les facturations sont envoyées uniquement aux personnes locataires des compteurs municipaux.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil rappelle que la facturation de l'eau ne peut s'effectuer que sur la base du relever des compteurs dont la Commune a la propriété.

.

i. Modification tarification camping

Les prix des hébergements du camping n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Compte tenu des travaux de rénovation envisagés, il paraît opportun de les réviser. Après comparaison avec les prix pratiqués sur des campings proches et discussion, il est proposé une nouvelle grille tarifaire pour l'année 2021.

	TARIF CAMPEUR	
	TARIF DEPUIS 2013	tarif proposé
Campeur adulte	2,6	3
campeur enfant	1,4	2
toile de tente	2	2,5
Caravane	2,8	3,5
Voiture	1,8	2,5
Branchement eau/Edf	3,3	4
Garage mort juillet/aout	6	7
garage hors saison	0,8	1,5

	mobil homes
Les charmes/ Mèlèzes et les érables	
Juillet/Aout	320€ la semaine
mai/juin/sept	210€ la semaine
de mai à septembre 1 n	50€la nuit

	mobil homes
Les Cèdres et les Ormeaux	
Juillet/Aout	350€ la semaine
mai/juin/sept	210€ la semaine
de mai à septembre 1 n	50€la nuit

	Isabelle	Olga
mai/juin/septembre	150	170
juillet/Aout	250	270
Tarif nuit mai à septembre	40	40

Pour Comparer	Satillieu	LALOUVESC
juillet/ août	300	320
mai/juin/sept	200	190

TARIF LOCATION 01/01/ 2021	WE BS et HS 2 nuits	Semaine BS	Semaine HS
GITES COMMUNAUX	Vendredi/ Samedi ou Samedi/ Dimanche		
Les Acacias (4p)	140/75 nuit	300/45	330/50
Les Tilleuls (2p)	100/55 nuit	260/40	270/40
Les Genêts (4p)	150/80 nuit	320/55	350/60
Les Airelles (4p)	150/80 nuit	320/55	350/60
Gîte d'étape (14 lits) 10€ la nuit par personne			
BS = Baisse saison = (autre que HS)			
HS = Haute saison = Juillet - Août			

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil adopte la nouvelle grille tarifaire pour le camping, telle que présentée ci-dessus.

j. Projet achat balayeuse

Il n'est pas possible aux employés municipaux de balayer à la main l'ensemble des rues du village. Par ailleurs, le matériel acquis par l'ancienne municipalité ne semble pas être adapté.

Après discussion, le Conseil demande au Maire de se renseigner sur le matériel le plus approprié pour résoudre cette question par comparaison avec les solutions trouvées dans les autres Communes comparables.

3. COMMISSION GESTION

a. Recrutement d'une secrétaire de mairie

L'ouverture de l'Agence postale a conduit à l'ouverture d'un poste à mi-temps pour accueillir les usagers de la Poste. Françoise Arenz-Faurie, secrétaire de Mairie, a posé sa candidature pour ce poste qui a été accepté.

Ce recrutement a modifié l'organisation du secrétariat de Mairie et a conduit l'équipe municipale à recherché un profil différent de celui initialement prévu, puisqu'il fallait trouver une personne pour occuper un demi-poste de secrétaire de Mairie. Après plusieurs tentatives, Gladys Durieux a été recrutée sur ce poste.

Il convient donc de modifier l'intitulé du poste sur lequel elle a été recrutée, puisqu'il ne s'agit plus d'un poste pour l'Agence postale communale.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil approuve la modification du demi-poste initialement proposé au recrutement d'agent communal pour l'Agence postale communale en demi-poste pour le secrétariat de Mairie.

b. Point sur les travaux à la mairie

Le réaménagement de la Mairie suite à l'ouverture de l'Agence postale est en voie de finition. L'Agence postale et la bibliothèque ont intégré leurs nouveaux locaux. Il reste quelques peintures à terminer, ainsi que les stores dans la nouvelle salle du Conseil. Il faudra aussi prévoir un nouveau mobilier.

Les travaux du local de l'Agence postale ont été couverts par la subvention de la Poste. Les travaux de la bibliothèque pourront être couverts à 80% grâce aux subventions obtenues de la DETR et de la Région dans la limite des devis initialement déposés.

L'expérience tirée de ces premiers travaux pilotés par la nouvelle équipe municipale suggère qu'une étude préalable plus fine soit menée avant le dépôt des dossiers de demande de subventions.

c. Aménagement du local des employés municipaux

Un local des employés est en cours d'aménagement. Il reste encore quelques travaux à finaliser. L'ensemble des travaux est réalisé par les employés et des entreprises externes.

Julien souhaite que le local soit chauffé, il s'interroge si nous ne devrions pas mettre à disposition de notre personnel une douche. François Besset indique que cette dépense est prévue ainsi que l'accessibilité PMR.

d. Rencontre avec la responsable collectivité de Numerian

Une réunion s'est tenue avec la responsable des collectivités du Syndicat mixte Numerian et des membres de l'équipe municipale. L'ensemble des prestations proposées a été passé en revue. Les prestations qui ont été retenues et celles qui sont encore en discussion ont été présentées aux Conseillers.

Prestations retenues :

- bornes Wifi à la Mairie et au Camping,
- formation aux logiciels des services municipaux (Cosoluce),
- achat de deux nouveaux ordinateurs et mise en réseau,
- antispam pour la messagerie de la Mairie,
- liste de diffusion,
- système de sauvegarde

Encore en discussion :

- accès à la plateforme des marchés publics

4. COMITÉ VIE LOCALE

a. Avancement du nouveau site web

Jean-Michel Salaün a présenté l'avancement du nouveau site web.

Un week-end de travail s'est tenu en janvier avec les designers de Plateaux numériques, l'équipe de développeurs du nouveau site.

Le nouveau site web avance bien. La structure générale est finalisée, Plus de la moitié des informations ont été intégrées. Le site comprend plus de 80 pages. Son calendrier initial devrait être tenu. Les premiers tests avec les usagers sont programmés pour la fin février, un sondage en ligne sera aussi lancé. Le site devrait ouvrir officiellement début mars.

Le prototype du site sert déjà de démonstrateur pour les designers de Plateaux numériques. Il a été présenté à des responsables de la Direction Générale Déléguée Numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de l'Incubateur des territoires où il a reçu un très bon accueil.

b. Rencontre avec l'OGEC (école), vote de la convention

Plusieurs réunions se sont tenues avec les partenaires de l'école Saint Joseph : l'OGEC et ses tutelles ainsi que l'association des parents d'élèves. Elles ont permis de remettre à plat les modalités des relations entre la Mairie et l'école et de trouver une formule qui, selon les souhaits de tous, devrait permettre de pérenniser le soutien de la Mairie pour l'école sur des bases plus solides qu'auparavant.

Pour cela une nouvelle convention doit être rédigée.

Il est préalablement rappelé qu'aux termes de l'article 2 de la précédente Convention du 31 août 2018 la commune de Lalouvesc devait verser à l'O.G.E.C une somme annuelle de 700,00€ par enfant et par année scolaire, pour tout élève scolarisé à l'Ecole Privée St Joseph de Lalouvesc y compris ceux domiciliés hors commune ; La commune se chargeant de contacter les autres communes afin que ces dernières remboursent la participation qu'elle aura réglée pour les élèves domiciliés dans ces dites communes.

En complément du forfait communal, la commune a versé depuis 2018 une subvention exceptionnelle de 16 000 euros destinée à pallier l'impossibilité de l'OGEC de supporter la masse salariale de l'ATSEM dont l'historique concernant son recrutement et la conversion de son contrat en contrat CDI a échappé à tout contrôle formel de la mairie. La nouvelle équipe municipale a pris acte de cette situation et a considéré que la présence d'une ATSEM pouvait se justifier pour une classe unique de 19 élèves, malgré le nombre théorique de 25 à 30 élèves retenus par les textes pour la justification d'une ATSEM. Lors d'une réunion de travail avec les membres de l'OGEC et de l'UDOGEC, il a été alors convenu de proposer au Conseil municipal un forfait par élève de 1 400 euros soit 140 euros par mois sur une durée de 10 mois (septembre à juin).

La demande de l'OGEC de fixer également un forfait par élève de 153 euros pour l'année scolaire 2021-2022 est pour l'instant prématurée . Le prochain forfait sera déterminé en fonction de la documentation d'usage telle qu'elle sera détaillée dans la prochaine convention.

Après discussion le Conseil municipal a souhaité mettre au vote le forfait communal indiqué pour l'année en cours sans attendre la rédaction de la convention fixant ses modalités de

calcul pour ne pas pénaliser la trésorerie de l'OGEC. La convention sera discutée au cours du prochain Conseil.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil approuve la fixation du forfait communal de 1.400 € par an et par enfant scolarisé à l'école St Joseph pour l'année civile 2021.

c. Accompagnement des mesures sanitaires nationales

Compte tenu des décisions nationales et départementales changeantes pour faire face à l'évolution de la pandémie, le Conseil relaie les informations qui lui parviennent sur le site web de la Mairie.

Il semble difficile de prendre des initiatives particulières face à une situation qui dépasse largement le territoire de la Commune et ses prérogatives.

5. COMITÉ DÉVELOPPEMENT

a. Groupe de travail Camping et lancement des journées citoyennes

Le camping par ses capacités d'hébergement est donc aussi un outil important pour la réussite de la saison estivale. Mais il a besoin d'un sérieux lifting. La Mairie a décidé d'investir pour sa rénovation. Des travaux de terrassement vont être entrepris et de nouveaux hébergements vont être achetés.

Après une recherche juridique, il semble que les cabanes soient bien revenues propriété de la Commune. Il reste à savoir si leur état permet une exploitation. Une commission de sécurité doit passer prochainement pour une expertise. Selon son diagnostic, il sera possible de décider si l'on peut entreprendre des réparations en vue de locations dès l'été prochain. Une idée serait de proposer des séjours couplés avec une animation (location de vélo électrique, promenade en poney...).

Les cabanes ne sont pas le seul chantier à prévoir sur le camping. Les employés communaux et les investissements prévus ne suffiront pas à redonner au camping tout l'éclat souhaitable pour accueillir dignement les visiteurs. L'investissement de tous les habitants est nécessaire pour retrouver un camping à la hauteur de la réputation d'accueil du village. C'est pourquoi, comme la nouvelle équipe municipale l'avait annoncé dans son programme, celle-ci propose des "journées citoyennes". Elles pourraient se tenir les week-ends des 6-7 mars et 20-21 mars, (en cas de météo défavorable, des dates ultérieures seront proposées).

Un groupe de travail s'est réuni pour prévoir les actions à entreprendre. Voici un résumé de ses propositions. Les journées seraient organisées autour de six chantiers principaux. Chaque chantier sera piloté par un chef de chantier.

Objet	Opérations	Nb minimum de personnes
Mini-golf 1	Remise en état des parcours (ciment, peinture)	4-5 expérimentés
Mini-golf 2	Débroussaillage	8-10
Petit bois	Débroussaillage, élagage	8-10
Chalets	Réparations	4-5 pro du bois
Tennis	Nettoyage	5-6
Intendance-logistique	Organisation générale, outils, déblayage des déchets, pauses, boissons, etc	4-5

A ces six chantiers viendra s'ajouter celui des cabanes le cas échéant. La désignation des chefs de chantier et la répartition des ouvriers-citoyens se feront dans les semaines à venir. Chaque chef de chantier devra définir les tâches précises à réaliser et organiser le travail. Selon le nombre de citoyens prêts à s'investir dans ces journées, d'autres travaux pourront aussi être envisagés.

Parallèlement, le groupe de travail a aussi examiné les nouveaux hébergements qu'il serait possible d'acquérir (tente-lodge, bungalow, mobile-home...), proposé qu'une buvette puisse être ouverte sur le camping dont la gestion reste à définir et qu'un jeune titulaire du BAFA puisse être recruté pour des animations en direction des enfants (une demande a été effectuée à la Communauté de Communes pour un financement).

Deux délibérations ont été prises à ce sujet.

La première sur le principe des journées citoyennes.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour
RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil approuve l'organisation de journées citoyennes pour la rénovation du camping

La seconde sur l'achat de nouveaux équipements confié à la Commission Gestion en concertation avec la Commission finances.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 9 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil confie l'achat de nouveaux équipements aux Commissions gestion et finances, dans des limites raisonnables conformes à la préparation du budget 2021.

Clôture de la séance à 22 heures et 36 minutes